Envoyé en préfecture le 17/03/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le
ID : 022-212202618-20260303-2026030101-DE

COMMUNE DE QUINTENIC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 3 MARS 2026
Convocation du 24 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le trois mars à vingt heures trente, en salle du Conseil municipal de la mairie, les membres du Conseil municipal légalement convoqués, se sont réunis, sous la présidence de Monsieur BOULARD Jérémy, Maire.

Nombre de Conseillers
En exercice : 11
Présents : 7
Représentés : 0
Absents : 3
Votants : 7

Présents : BOULARD Jérémy, Maire,
BOURDEL Marie-Madeleine, NIVET Louis, THEZE Christine, Adjoints, PEDRIELLI Vincent, GOURMELEN Nathalie, FAVREL Claudine, FRIN Lydie, Conseillers.
Pouvoirs : /
Absents excusés : SÉBILLE Iwan, HERPIN Valérie, MERDRIGNAC Yvan.
Secrétaire de séance : BOURDEL Marie-Madeleine.

Délibération 2026-03-01-01

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2025

(annule et remplace la délibération 2026-02-01-01)

Le Conseil municipal va délibérer le CFU qui, pour rappel, remplace le Compte de gestion et le Compte Administratif. Le CFU constitue l'arrêté des comptes de l'exercice 2025.

C'est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public.

Le CFU exprime les résultats de l'exécution du budget. Il retrace en dépenses et en recettes, les prévisions et les réalisations dans chacune des deux sections.

Le CFU est une procédure entièrement dématérialisée.

L'Assemblée est invitée à désigner un Président de séance pour le vote du CFU 2025 conformément à l'article L.2121-14 du CGCT.

Monsieur Louis NIVET est désigné.

Monsieur le Maire se retire pour cette délibération et ne participe pas au vote.

Monsieur Louis NIVET, Président de séance, soumet à l'assemblée délibérante, le CFU 2025, dressé par le Maire, arrêté comme suit :

Envoyé en préfecture le 17/03/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le
ID : 022-212202618-20260303-2026030101-DE

DEPENSES FONCTIONNEMENT 2025			RECETTES FONCTIONNEMENT 2025		
011	Charges à caractère général	101 940,02 €	013	Atténuation de charges	1 800,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	126 439,75 €	70	Produits des services du domaine et ventes diverses	12 482,31 €
65	Autres charges de gestion courante	69 010,64 €	73	Impôts et taxes	33 439,00 €
66	Charges financières	5 262,06 €	731	Impositions directes	161 912,08 €
67	Charges spécifiques	0,00 €	74	Dotations et participations	98 052,36 €
68	Dotations aux provisions	0,00 €	75	Autres produits de gestion courante	16 022,72 €
042	Opérations d'ordre	6 644,00 €	76	Produits financiers	1,20 €
			77	Produits spécifiques	2 671,54 €
			78	Reprise provision	0,00 €
			042	Opérations d'ordre	2 661,74 €
	TOTAL DEPENSES	**309 296,47 €**		**TOTAL RECETTES**	**329 042,95 €**
	Résultat 2025	**19 746,48 €**			
	Excédent de l'année 2024 reporté	349 684,42 €			
	Excédent à affecter au Budget primitif	270 430,90 €			

DEPENSES INVESTISSEMENT 2025			RECETTES INVESTISSEMENT 2025		
16	Emprunts et dettes assimilées	31 674,59 €	10	Dotations, fonds divers et réserves	2 294,89 €
20	Immobilisations incorporelles	9 504,00 €	1068	Excédent de fonctionnement	88 200,00 €
204	Subventions d'équipement versées	943,85 €	13	Subventions d'investissement	18 187,00 €
21	Immobilisations corporelles	38 881,06 €	16	Emprunts et dettes	450,00 €
23	Immobilisations en cours	8 348,40 €	040	Opérations d'ordre	6 644,00 €
040	Opérations d'ordre	2 661,74 €			
	TOTAL DEPENSES	**92 013,64 €**		**TOTAL RECETTES**	**115 775,89 €**
	Résultat 2025	**23 762,25 €**			
	Déficit de l'année 2024 reporté	-48 597,64 €			
	Résultat à affecter au Budget primitif	-24 835,39 €			

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- APPROUVE, à l'unanimité des membres présents, le CFU 2025.

Pour : 7
Contre : 0
Abstention : 0

Fait le 3 mars 2026,
P/ le Maire,
Louis NIVET

MAIRIE DE QUINTENIC (Côtes-d'Armor)

La Secrétaire de séance,
Marie-Madeleine BOURDEL

Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération,
compte-tenu de son affichage le 17 MARS 2026
et de sa transmission en Préfecture le 17 MARS 2026